

La certification PEFC évolue pour 2017-2022

Un nouveau cahier des charges.

Les acteurs intéressés à la gestion forestière durable en France ont achevé la 3^{ème} révision du schéma français PEFC⁽¹⁾. Il fixe les engagements des certifiés et le fonctionnement du label. Il entrera en application **cet été**.

Les débats sur les documents de gestion, l'équilibre sylvo-cynégétique ou les travaux forestiers ont montré que la gestion durable progresse lorsque les **relations** entre acteurs (sylviculteurs, chasseurs, entrepreneurs de travaux, exploitants, administration) sont coordonnées, étroites et formalisées. Leur renforcement constitue une des évolutions majeures du cahier des charges.

Clarifier les rôles de chacun

Pour aider le sylviculteur dans sa pratique, les engagements PEFC sont formulés de manière plus précise et objective. La qualité des travaux et des exploitations, indispensable à la gestion durable est aussi mise en avant. La responsabilité du sylviculteur et/ou de l'entreprise est clairement identifiée à chaque point.

Formaliser l'amélioration continue

Un système d'amélioration comporte 4 étapes : planifier des objectifs à partir d'un état initial, exécuter les opérations, contrôler leur réalisation et ajuster en retour. Ce principe est appliqué en forêt depuis longtemps puisqu'il découle du bon sens. Les difficultés surviennent lorsqu'on loupe une de ces étapes !

Pour s'en prémunir PEFC demandera aux sylviculteurs d'entretenir une **relation formalisée** avec leurs intervenants avant, pendant et après chaque opération, pour la chasse, les travaux forestiers... Concrètement cela passera par des



Le nouveau cahier des charges vise à renforcer et formaliser les relations entre acteurs.

moments d'échanges identifiés, des écrits justifiant les actions prévues, réalisées, les éventuels échecs et les corrections mises en œuvre.

Développer et mieux crédibiliser PEFC

En raison de sa position de leader mondial de certification forestière, PEFC devient une cible, comme l'a démontré une récente émission télévisée. Face aux mensonges qu'elle a produits, il est nécessaire de revendiquer la transparence mais aussi la solidité du label PEFC en s'appuyant sur des preuves indéniables. Ainsi un **justificatif de propriété** sera demandé lors de l'adhésion.

Enfin la crédibilité du système vient d'abord des pratiques forestières des propriétaires. Les contrôles montrent que la gestion certifiée PEFC est durable et réalisée par des



Les cloisonnements sont un gage de qualité d'exploitation, indispensable à la gestion durable.

sylviculteurs responsables (voir Notre Forêt n°77).

Olivier BILLEAU
Coordinateur PEFC-Ouest

Contacts :

Olivier BILLEAU
(PEFC-Ouest) au 02 40 40 26 38
ou ouest@pefc-france.org

Xavier JENNER
(CRPF en Ile-de-France) au 01 39 55 25 02
ou xavier.jenner@crpf.fr

Christine POMPOUGNAC
(CRPF en Région Centre) au 02 38 53 89 16
ou christine.pompougnac@crpf.fr

(1) Programme de reconnaissance des certifications forestières.

Et pour les propriétaires déjà certifiés ?

Ces nouvelles dispositions leur seront adressées par courrier et leur adhésion se poursuivra sans démarche de leur part.

VILMORIN, PRODUCTEUR DE SEMENCES POUR LE REBOISEMENT

Nous recherchons, pour la récolte de semences, de beaux peuplements dans les espèces suivantes :

- Alisier torminal
- Cormier
- Noyer commun
- Noyer noir d'Amérique
- Chêne pubescent
- Chêne chevelu
- If
- Sapin de Nordmann
- Tilleul à petite feuille



VILMORIN SA
Route du Manoir - 49250 LA MENITRE
T. 02 41 79 41 66 F. 02 41 79 75 41
semences.arbres@vilmorin.com
vilmorin-tree-seeds.com

